

Comment les anti-racistes interdisent le débat sur immigration et délinquance

A l'occasion de ses échanges avec Eric Zemmour, poursuivi par SOS racisme pour propos racistes, le président de la Licra, Alain Jakubowicz, avait déclaré : « L'essentiel tient dans les statistiques publiées par l'administration pénitentiaire (...), selon lesquelles 81,8 % des personnes détenues en France au cours de l'année 2009 étaient de nationalité française. » Et de rajouter : « C'est la seule statistique qui vaille, la République ne demandant pas compte à ses enfants de la couleur de leur peau ou du dieu dans lequel ils croient. Est-il d'ailleurs si important de savoir combien, parmi nos concitoyens qui ont commis des délits, ne sont ni blancs ni chrétiens ? »

Soit. Mais si j'ai bien suivi le raisonnement de monsieur Jakubowicz, j'en conclus qu'il n'est pas important de savoir combien de députés ou de sénateurs qui ne sont ni blancs ni chrétiens, siègent au Parlement. L'essentiel n'est-il pas que 100% de nos élus soient de nationalité française ?

En effet, je ne vois pas pourquoi il serait de bon ton d'évoquer la sous représentation des minorités dans certaines institutions de la république, alors qu'il est interdit de souligner leur sur représentation dans d'autres institutions. De même qu'on ne peut à la fois revendiquer le droit à la différence quand il s'agit d'exprimer des exigences communautaristes et nier cette différence dès lors qu'il s'agit d'aborder les réalités qui dérangent.

En résumé, pour nos apôtres de la bien pensance, un ministre d'origine immigrée, c'est un immigré qui a réussi. Mais un détenu d'origine immigrée, c'est un Français qui a mal tourné. Veuillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Guillemain